



COLLECTIVITE DE LA
MARTINIQUE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SCHOELCHER

Séance du vendredi 09 juin 2023

| NOMBRES DE MEMBRES | | | | |
|--------------------|----------|--------|-------------------|-------------------------------|
| En exercice | Présents | | Votants | |
| 33 | 18 | | 29 | |
| | | | Dont procurations | |
| | | | 11 | |
| VOTES | | | | |
| Suffrages exprimés | Pour | Contre | Abstentions | N'ayant pas pris part au vote |
| 29 | 29 | 00 | 00 | 00 |

Date de la convocation

02/06/2023

Date d'affichage

02/06/2023

Objet de la Délibération

**COHESION SOCIALE ET
ANIMATION DU TERRITOIRE**

Approbation de l'opération d'animation
culturelle

« Ladjé-kò'w ! » - Saison 2023

Président de Séance :

Yolène LARGEN-MARINE

Secrétaire de Séance :

Marie GARON

L'an deux mille vingt-trois et le 09 juin, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Yolène LARGEN-MARINE, 1^{ère} adjointe au Maire.

Etaient présents : M/Mmes Yolène LARGEN-MARINE, Maurice JOSEPH-MONROSE, Marie GARON, Nicole DUFEAL, Pierre MIDELTON, Christine ALIKER, Léone VAILLANT épouse BARDURY, Christiane ROY-BELLEPLAINE épouse CLEMENTE, Marie-Claude RAQUIL, Jean-Pierre LUGIER, William PAULIN, Jean-Luc MAVILLE, Vanessa BAPTE, Laurie ABAUL, Noham BODARD, Daniel CHOMET, Karine BAUDIN, Jean-Philippe JEAN-BOLO.

Absents excusés : M/Mmes Luc CLEMENTE, Christophe GABUT, Raphaël BORDELAIS, Josiane NAPOLY-PUJAR, Emile GONIER, Arlette BRAVO-PRUDENT, Eric JULIAT, Corinne Brigitte PLANTIN, Patrice CHARLEBOIS, Orietta MARTOT, Jocelyne SABINE, Georges HARPON, Franck SAINTE-ROSE-ROSEMOND.

Procurations : M/Mmes Luc CLEMENTE, Christophe GABUT, Raphaël BORDELAIS, Josiane NAPOLY-PUJAR, Emile GONIER, Arlette BRAVO-PRUDENT, Eric JULIAT, Corinne Brigitte PLANTIN, Patrice CHARLEBOIS, Georges HARPON, Franck SAINTE-ROSE-ROSEMOND ont respectivement donné procuration à Yolène LARGEN-MARINE, Marie GARON, William PAULIN, Nicole DUFEAL, Léone VAILLANT épouse BARDURY, Christine ALIKER, Maurice JOSEPH-MONROSE, Pierre MIDELTON, Vanessa BAPTE, Daniel CHOMET, Karine BAUDIN.

Absents : Mme/M Marinette TORPILLE, Christophe AGELAN.

**APPROBATION DE L'OPERATION D'ANIMATION CULTURELLE
« LADJÉ-KÒ'W ! » - SAISON 2023**

Préfecture Martinique
Contrôle de légalité
REÇU LE

03 JUL. 2023

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'avis favorable du Comité technique « culture » en date du 31 mars 2023 ;
- Vu l'avis favorable de la Commission « Cohésion Sociale et Animation du Territoire » en date du 17 avril 2023 ;

- Vu l'avis favorable de la Commission « Finances et Optimisation des ressources » en date du 30 mai 2023.
- Vu l'avis favorable du Bureau municipal en date du 06 juin 2023 ;
- Vu le rapport de présentation transmis aux Conseillers municipaux ;
- Considérant que dans le cadre de son projet social de territoire, la ville de Schoelcher fait de la Cohésion sociale et de son corollaire « le bien vivre ensemble » un atout majeur et déterminant ;
- Considérant qu'à ce titre, elle développe depuis plusieurs années, un programme de manifestations et d'animations à portée familiale et intergénérationnelle à la satisfaction de bon nombre de schoelchérois ;
- Considérant que la commune entend conforter cette démarche et envisage de mettre en place, au bénéfice de tous les schoelchérois, une activité nouvelle « **LADJÉ-KÒ'W !** » ;
Le **LADJÉ-KÒ'W !** se veut être un rendez-vous culturel et sportif mensuel, qui se déroule sur la Place des Arawaks, en début de soirée.
Ouvert à tous sans formalités d'inscription préalable, cette action d'animation culturelle et sportive a pour objectif de créer du lien social, favoriser des actions culturelles intergénérationnelles, mettre en avant et faire rayonner les musiques et danses traditionnelles sous toutes leurs formes, permettre une pratique sportive accessible à tous et favoriser la prise de conscience d'entretenir sa santé et son bien-être.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

-
- De mettre en place l'action d'animation culturelle « **LADJÉ-KÒ'W !** » ;
 - D'approuver le budget prévisionnel global de cette action pour l'année 2023, d'un montant de douze mille cinq cents euros (12 500 €) ;
 - De donner mandat à Monsieur le Maire pour rechercher tout financement complémentaire et signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de cette action.
-

Pour extrait certifié conforme,
Schoelcher, le 03 JUIL 2023

Le Secrétaire de séance

Marie GARON

Par délégation du Maire Maire,
La 1ère Adjointe
Yolène LARGEN MARINE

